



Surendettement vente du logement principal

Par maig, le 07/04/2016 à 16:42

Bonjour,

A bout et sans soutiens, ni aide, et on va se retrouver dehors.

Suite à l'accident du travail en 06/2014 de mon compagnon, tous s'est enchainé; assurances crédit (surtout la C*P du crédit immobilier elle n'a pris aucune mensualités.), maint périodes sans ressources, (plus indemnisé par la cpam, et l'attente du licenciement survenue 3 mois après), plus de soins (trop cher), Frais bancaires exorbitants, Dossier Banque de France depose en 07/15 qui nous oblige à vendre notre logement (d'après BDF les 24 mois c'est pour vendre notre habitat en cours de renovation), le prix couvrira 1/3 des montants empruntés pourquoi la juge n'en a pas tenue compte?

Tout ca pour des retards de paiements de 7800 € (soins, lycee) évidemment sans revenus on ne pouvait pas payer; reste du ce jour 2240 €. Le crédit immobilier à augmenté le dû de + de 1000€ depuis dépôt du dossier, s****o sur le total du crédit, au chômage depuis 09/15, assurances ignore les déclarations. (juil. a sept. sans revenus). Nous voulons sauver notre maison, (60m2 garage compris) une location nous reviendrais + cher, frais en sus, tout inclus ici on economise 100 et 200 € par rapport a une location taudis de la région. Personne en a tenu compte, on cesse de nous repondre faut vendre. Que faire pour sauver notre habitation? BDF nous inscrit comme marié ce n'est pas le cas.

Salutations

Par youris, le 07/04/2016 à 20:48

bonjour,

vous voulez sauver votre maison mais l'organisme de crédit qui vous a fait le prêt veut obtenir les remboursements que vous êtes engagés à faire.

si la commission de surendettement a estimé que vous deviez vendre votre bien, je ne vois pas comment passer outre l'application de cette décision qu'elle a prise après étude de votre situation.

salutations